

Tubize, le 10 janvier 2021

## **COMMUNICATION AUX PARENTS ET AUX ELEVES** (Ref 2021-2022 / 018)

**Objet : COVID-19 – Adaptation des mesures sanitaires suite au CoDeCo du 06 janvier en référence à la circulaire 8416**

Madame, monsieur, Chers parents, Chers élèves,

### **Vie avec le virus.**

Gros changement par rapport à décembre dernier où l'enseignement hybride (50 % en distanciel et 50 % en présentiel) était redevenu la norme. On rentre bien cette fois en **présentiel à 100 %**.

Par contre, le **port du masque reste la règle** dans tous les espaces intérieurs, que ce soit pour les élèves ou pour leurs professeurs. Les élèves seront soumis à la **ventilation forcée des classes**.

L'installation progressive de **détecteurs de CO2** dans les locaux visés par la circulaire 8360 (les salles de sport, étude et réfectoire en sont déjà équipées) ainsi que la possibilité de maintenir des bulles classes existantes (cours philosophiques, options, ...) tout en veillant à ne pas créer de nouvelles bulles font partie des mesures additionnelles demandées.

J'attire votre attention sur le fait que **ces mesures s'ajoutent** à celles **existantes** : le **port du masque**, l'**hygiène des mains**, la **distanciation sociale** ou l'aération des locaux restent obligatoires.

Il est aussi **recommandé** de pratiquer un autotest avant la rentrée et de le répéter une fois par semaine.

### Vie scolaire.

Globalement, la vie « normale » est entravée par quelques mesures de prudence : groupes classes préservés tant que faire se peut, place fixe en classe quand c'est possible, limitation des rassemblements devant l'école...

Les activités *extra-muros* d'une journée et celles avec nuitées restent interdites jusqu'aux vacances de carnaval.

### Mesures d'écartement.

On appliquera en secondaire les mêmes nouvelles règles que dans la vie normale entre adultes.

- En cas de symptômes du covid **confirmés par un test positif**, l'élève sera – comme les adultes – placé en isolement pour sept jours.
- Si le jeune est un **cas contact à haut risque**, son statut change en fonction de la vaccination.
  - **Entièrement vacciné** (jusqu'à 17 ans on l'est avec une dose) : il n'y a **pas de quarantaine** mais des mesures de prudence à respecter.
  - **Non vacciné** : il doit entrer en **quarantaine pendant dix jours** et peut en sortir au bout de sept jours à condition de réaliser des autotests négatifs quotidiens.

Notons qu'il n'y aura plus de fermeture automatique de classes en secondaire. Seuls les services d'hygiène pourront prendre cette décision au cas par cas.

Il nous semble important de vous rappeler que si vous ou votre enfant rencontrez des difficultés en cette période anxiogène, vous ne devez pas hésiter à prendre contact avec le Centre Psycho Médico Social (067/21.79.21 ou [cpms.nivelles@brabantwallon.be](mailto:cpms.nivelles@brabantwallon.be)).

Au niveau de l'école, les éducateurs référents restent disponibles pour chacun d'entre-vous afin d'accueillir les difficultés rencontrées.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Cordialement,

Hugues Opezzi,  
Directeur adjoint



Valéry Jouret,  
Directeur

